

CORRIGE :

❶ a) Ordre de traitement des situations présentées dans l'énoncé :

- Evénement B, puis
- Evénement A, puis
- Mission 2, puis
- Mission 1

Note

[0,25 pt]

[0,25 pt]

[0,25 pt]

[0,25 pt]

b) Justification du choix de l'ordre :

⇒ Evénement B : l'accident de la circulation est une urgence : urgence peut-être vitale pour le conducteur du scooter ; possibilité de traumatisme non ressenti sur le moment par le conducteur du véhicule de tourisme (ex : hémorragie interne) ; il convient donc de porter secours aux accidentés :

- I) Mise en sécurité des victimes (éviter le sur-accident)
- II) Observation des dommages corporels
- III) Alerte aux secours appropriés
- IV) Premiers gestes de survie (position latérale de sécurité)

[2 points]

⇒ Evénement A : l'infraction commise sur la voie publique ne donne pas lieu à une intervention directe de l'A.L.M.S.

Il fera un signalement aux forces de police à l'aide de son portable (description de l'individu, direction prise) après avoir porté les premiers secours aux victimes, et permettra ainsi une réaction rapide des forces de l'ordre.

[2 points]

NB : les deux membres du groupe ne doivent pas se séparer, car chacun doit pouvoir porter assistance à l'autre (protéger-aider).

⇒ Mission 2 : elle est traitée après les deux premiers événements qui ne pouvaient être retardés dans le temps (une urgence médicale - efficacité de l'intervention répressive de la police liée à la rapidité).

Cette mission doit toutefois être prise en compte dès que possible : le locataire plaignant a été identifié « excédé » : le conflit pourrait s'aggraver.

[1,5 point]

⇒ Mission 1 : il s'agit de préparer un événement qui se déroulera 15 jours plus tard. Cette préparation doit s'effectuer, selon l'organisation de la société, dans le local de permanence ou lors des moments dits « creux » (pas de mission déterminée à effectuer)

[1,5 point]

② a) ■ Madame SANVOISIN :

Difficulté à élever / éduquer seule son enfant : elle ne parvient pas à :

↳ imposer l'autorité parentale

↳ établir un dialogue avec son fils

↳ être autonome dans la mise en œuvre de solutions éducatives (besoin d'un accompagnement extérieur dans le choix et la réalisation).

Note

[1 point]

[1 point]

[1 point]

[1 point]

■ Les voisins :

⇒ trouble de leur tranquillité : bruits de voisinage et incivilités

⇒ non-respect des règles de la vie sociale (politesse)

[1 point]

[1 point]

■ Le fils :

⇒ absence de repères sociaux (respect des règles et des personnes)

⇒ de ce fait, réactions déviantes aux démarches normatives de l'école et de la mère

⇒ désœuvrement : il cherche donc à exister, pour lui et aux yeux des autres, en attirant l'attention de la seule façon qu'il est capable de maîtriser.

Il n'est pas « accompagné » par un intervenant extérieur dans une démarche d'intégration sociale et/ou professionnelle.

[1 point]

[1 point]

[2 points]

2 b) et c)

*Les réponses concernant b) sont en MAJUSCULES ;
les réponses concernant c) sont en minuscules.*

Note

- | | |
|--|---|
| I) COMPLETER LES INFORMATIONS DESTINEES AU TRAITEMENT DE LA SITUATION :
au préalable, se rendre auprès de monsieur COURROUX pour obtenir davantage
d'informations, ou des informations plus précises (éléments de fait objectifs) puis auprès
d'autres locataires : analyser les faits, déterminer les préjudices subis ou ressentis, les
responsabilités en cause ; évaluer l'attente des plaignants (solutions au conflit). | [1 point
pour
réponse b]
[2 points
pour
réponse c] |
| II) RASSURER MADAME SANVOISIN : expliquer la démarche du bailleur, la fonction de
l'A.L.M.S., la raison précise de l'intervention, la déontologie du métier (confidentialité -
impartialité). | [1 point +
2 points] |
| III) GAGNER LA CONFIANCE DE MADAME SANVOISIN pour qu'elle accepte d'établir le
dialogue (= désamorcer les attitudes défensives)
- obtenir son accord pour l'entretien de médiation
- pratiquer un questionnement destiné à recueillir des faits (objectivité – impartialité)
- ne pas manifester de signes de subjectivité (les mots utilisés, la gestuelle mise en
œuvre)
- reformuler les éléments recueillis par des termes « positifs ». | [1 point +
4 points] |
| IV) ECOUTER MADAME SANVOISIN. La prise en compte de sa problématique sera
ressentie comme un signe de reconnaissance :
- la laisser s'exprimer sur les difficultés qu'elle rencontre dans l'éducation de son fils (pour
l'aider ensuite à identifier des solutions possibles)
- lui demander d'exprimer sa perception du conflit avec les voisins avant de lui faire part
de la perception des locataires | [1 point +
2 points] |
| V) DESAMORCER LA RELATION DE TENSION ENTRE LES LOCATAIRES ET MADAME
SANVOISIN
- amener Mme SANVOISIN à verbaliser l'existence, la nature et l'importance de la gêne
suscitée par son fils.
- reformuler la mission de médiation, en mettant en évidence l'objectif de recherche d'une
solution satisfaisante pour tous | [1 point +
2 points] |

	Note
<p>VI) AIDER MADAME SANVOISIN A TROUVER DES SOLUTIONS AUX DIFFICULTES QU'ELLE RENCONTRE DANS L'EDUCATION DE SON FILS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ indiquer les structures ou personnes-ressources ⇒ proposer d'accompagner le fils pour un premier contact avec une personne-relais (travailleur social, association ...) 	<p>[1 point + + 2 points]</p>
<p>VII) AIDER MADAME SANVOISIN A DEFINIR LES MOYENS DE REMEDIER AUX FAITS RESSENTIS COMME AGRESSANTS PAR LES LOCATAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ sensibiliser aux règles de vie en communauté, au besoin de tranquillité des autres ⇒ pratiquer un rappel à loi (clauses du contrat de location) ⇒ lui faire prendre des engagements ⇒ proposer, le cas échéant, une médiation entre les diverses parties concernées 	<p>[1 point + 4 points]</p>
<p>VIII) OBTENIR DE MADAME SANVOISIN L'ACCORD D'UNE VISITE DE SUIVI</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ présenter cette démarche comme une aide dans la réalisation des termes du contrat passé et comme la volonté d'investissement du bailleur social 	<p>[1 point + 2 points]</p>
<p>② d) L'attitude à adopter tout au long de la situation :</p> <p><i>(les termes soulignés correspondent aux blancs à compléter)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ utiliser des termes <u>simples, précis, positifs</u> ⇒ ne pas juger la personne sur sa façon de <u>vivre</u>, de <u>penser</u> ⇒ reformuler ce que la personne ne <u>comprend pas</u> ou semble <u>ne pas comprendre</u> ⇒ maîtriser le <u>débit</u> et le <u>volume</u> de son propre discours oral ⇒ ne pas utiliser de termes ou d'attitudes (hochements de têtes, sourire ...) qui donneraient l'impression de <u>prendre position pour une des 2 parties en conflit</u> ⇒ ne pas avoir recours à des attitudes déviantes telles que : attaquer, critiquer, menacer, effrayer ... 	<p>[6 points : 1 point par flèche complétée]</p>

	Note
<p>② e)</p> <p>■ Orienter Mme SANVOISIN et/ou son fils sur :</p> <p>⇒ La Mission Locale Espace-Jeune ou PAIO de son lieu de résidence (information sur les formations ; aide à l'entrée en formation, à la définition d'un parcours d'insertion)</p> <p>⇒ L'A.N.P.E. (recherche d'emploi)</p> <p>⇒ Le Centre d'Information et d'Orientation / le Centre Informations Jeunesse (informations sur les métiers, filières)</p> <p>⇒ Les structures d'information sur les loisirs (Maison pour Tous, MJC ...)</p> <p>■ Prendre contact avec l'Assistante Sociale de quartier pour signaler le besoin d'accompagnement de la mère</p> <p>■ Orienter le fils ou l'accompagner pour un premier rendez-vous auprès de l'éducateur de prévention de son lieu de résidence</p>	<p>[1 point]</p> <p>[1 point]</p> <p>[1 point]</p> <p>[1 point]</p> <p>[1 point]</p>
<p>③ a) SIDA : Syndrôme d'Immuno-Déficienc Acquis</p> <p>C'est une maladie provoquée par un virus appelé H.I.V. Celui-ci détruit les défenses immunitaires de l'organisme, qui ne peut donc lutter contre les infections.</p> <p>Le virus se transmet par voie sexuelle (rapports sexuels non protégés), par voie sanguine (transfusion de sang ou injection de produits sanguins provenant de donneurs contaminés-instruments coupants contaminés), ou par voie materno-fœtale.</p> <p>Le virus se propage par les muqueuses (génitales, anales, buccales) ou la peau (plaies, piqûres) lésées.</p>	<p>[2 points]</p> <p>[3 points]</p> <p>[2 points]</p>
<p>③ b) Les remèdes préventifs :</p> <p>➤ le préservatif masculin au cours des relations sexuelles</p> <p>➤ l'utilisation de seringues et aiguilles à usage unique (transfusion / prise de sang – toxicomanes)</p> <p>➤ tests de dépistage en cas de doute</p> <p>➤ comportement sexuel responsable (prévenir son partenaire du risque ; modifier ses pratiques sexuelles)</p>	<p>[1 point]</p> <p>[1 point]</p> <p>[1 point]</p> <p>[1 point]</p>

	Note
Le remède thérapeutique :	
➤ La trithérapie (association de 3 molécules qui bloquent à différents stades la réplication du HIV dans l'organisme).	[1 point]
➤ la chimiothérapie (AZT = agent antiviral qui freine la multiplication du virus)	[1 point]
3 c) Le lien entre SIDA et toxicomanie :	
De nombreux cas de SIDA déclarés (27 % en 1997) sont dus à une infection par des seringues souillées par le HIV, puis partagées avec d'autres toxicomanes.	[2 points]
Il est toutefois difficile de conseiller des mesures de prévention à une personne toxicomane, qui a perdu les notions de bien et de mal, qui veut avant tout et exclusivement de la drogue, qui seule a le pouvoir de faire cesser, même momentanément, sa souffrance.	[2 points]
Les solutions aujourd'hui avancées pour y remédier : mettre à disposition des toxicomanes des produits de substitution et des seringues jetables stériles.	[2 points]
3 d)	
➤ le médecin généraliste	[1 point]
➤ Le Centre Hospitalier Régional	[1 point]
➤ Le Centre de Dépistage (anonymat et gratuité)	[1 point]
 <u>BAREME DE NOTATION :</u>	
1 a) 1 point b) 7 points	soit 8 points
2 a) 10 points b) 8 points c) 20 points d) 6 points e) 6 points	soit 50 points
3 a) 7 points b) 6 points c) 6 points d) 3 points	soit 22 points